

Emplois visés par le diplôme :

- **Le chef d'équipes ou chef de chantiers** encadre les ouvriers hautement qualifiés dans la réalisation des opérations techniques de création, de gestion de la végétation et de végétalisation, de mise en place et de maintenance d'ouvrages de parcs et jardins, de terrains de sport de plein air, d'aires de jeux, de jardins d'entreprises, etc. Selon la taille et l'envergure de la structure, le chef d'équipe encadre une ou deux équipes, le chef de chantier en gère davantage. Il interprète les plans et documents d'exécution, s'adapte aux configurations propres à chaque chantier, gère des aléas et assure le suivi technico-économique et administratif du chantier. Le chef d'équipe paysagiste ou le chef de chantier est force de proposition et peut apporter des avis techniques et des conseils au commanditaire, aux élus et aux usagers, en complément du conducteur de travaux, du chef d'entreprise ou du responsable de la structure. Sur les plus gros chantiers, il travaille avec le conducteur de travaux qui gère l'ensemble du projet. À la fois encadrant et opérationnel, le chef d'équipe ou chef de chantier participe à l'exécution des travaux d'aménagements paysagers. Il peut intervenir aussi bien en création d'aménagements paysagers qu'en gestion de la végétation et maintenance d'ouvrages.
- **Le conducteur de travaux paysagers** organise et supervise les travaux paysagers sur plusieurs chantiers. Il dirige et coordonne l'activité des chefs d'équipes et des chefs de chantiers. Il effectue l'ouverture des chantiers et réceptionne les travaux. Il contribue aux études techniques de création ou d'aménagement paysager et à la gestion technico-commerciale des chantiers. Il intervient dans les relations commerciales, notamment lorsqu'un chantier nécessite des travaux supplémentaires. Il prépare les éléments de facturation et analyse les données fournies par les chefs de chantier ou les chefs d'équipe. Il réalise le service après-vente auprès des commanditaires, apporte des conseils sur le choix et l'entretien des végétaux et des ouvrages.
- **Le responsable espaces verts** coordonne les activités techniques, administratives, financières, humaines du service espaces verts et met en place une politique paysagère prospective pour offrir au public des espaces verts et un patrimoine paysager de qualité.
- **Le collaborateur du concepteur paysagiste** exerce ses activités en bureaux d'études et bureaux des méthodes ou en entreprises d'espaces verts, collectivités ou services déconcentrés qui ont des bureaux d'études. Il est en relation directe avec l'ingénieur ou l'architecte paysagiste. Il produit les documents techniques, images et plans, nécessaires à la présentation et à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement paysager. L'installation constitue également une évolution de carrière susceptible de convenir au technicien supérieur en aménagements paysagers. Avec une solide expérience professionnelle du pilotage stratégique et de la gestion d'entreprise et ou après une formation complémentaire dans sa spécialité, le technicien supérieur en aménagements paysagers a la possibilité de créer sa propre activité sous différents statuts juridiques (auto-entrepreneuriat, entreprise individuelle, société commerciale, SCOP, etc.) ou de reprendre une entreprise du paysage. Il exerce alors l'ensemble des fonctions de responsable d'entreprise.

Conditions d'exercice de l'emploi :

La simultanéité des activités qu'il organise implique une grande autonomie et une charge mentale importante. La préparation et le suivi des chantiers en relation avec des tiers (commanditaires, élus, fournisseurs, prestataires et usagers) l'amènent à partager son temps entre un travail sédentaire sur écran en présentiel ou à distance avec le siège de la structure et à l'extérieur, en visite ou en rendez-vous de chantier avec des horaires flexibles. Manager

de terrain, il prend et donne des consignes de travail, constate des résultats et rend compte. Il doit avoir le sens du contact et de l'écoute. De par ses fonctions de responsable et d'encadrement, il doit être apte à prendre des décisions, à déléguer, à contractualiser et à communiquer. Le suivi des chantiers et la gestion des aléas impliquent une disponibilité et une communication permanente avec les équipes dans le cadre de réunions hebdomadaires ou par téléphone. Quelle que soit ses activités, il est amené à gérer et à utiliser une diversité de végétaux, de matériaux, de matériels, d'engins, de fournitures et d'équipements. Selon la taille et l'organisation de la structure, il peut réaliser lui-même certaines activités d'aménagement et d'entretien. Les activités de chantier se déroulent en plein air en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est soumis aux intempéries. Les activités d'aménagement et d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important et la prévention des situations à risque. Il respecte et fait respecter les règles de sécurité.

Quels Bacs ou spécialités privilégier pour intégrer un BTS Aménagements Paysagers ?

Tous les types de bacheliers peuvent entrer en BTS aménagements paysagers : les titulaires d'un baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), d'un baccalauréat professionnel aménagements paysagers ou gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF), d'un baccalauréat général avec des spécialités scientifiques : physique-chimie, SVT, SES, etc. Les inscriptions se font sur Parcoursup.

Que faire après un BTS Aménagements Paysagers ?

- **Licence professionnelle** aménagement du paysage, spécialité conduite de chantiers en aménagement paysager, aménagement du paysage spécialité conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux, management des organisations spécialité manager en entreprises d'horticulture et de paysage, Coordonnateur de projet : patrimoine naturel et paysages littoraux, Gestion durable des arbres et arbustes, Eco-paysage végétal urbain...

Vous pourrez intégrer certaines écoles d'ingénieurs, notamment celles spécialisées dans le paysage, l'agriculture, les sciences agronomiques, l'horticulture...

Si vous ne voulez pas vous lancer dans une longue formation, mais que vous souhaitez aller plus loin que le BTS, vous pourrez choisir les formations courtes qui mènent aux **certificats de spécialisation (CS)** ou de **qualification professionnelle (CQP)**. Ces titres ne sont pas des diplômes mais valident des compétences précises.

- C.S. Jardinier de golf, Responsable technico-commercial en agrofournitures, Entretien des sols sportifs, Collaborateur du concepteur paysagiste...
- C.Q.P. Construction d'ouvrages paysagés, Ouvrier(e) en aménagement et entretien d'espaces végétalisés...

Quels sont les attendus Parcoursup pour rentrer en BTS AP ?

- S'intéresser à l'environnement, aux végétaux et au cadre de vie ;
- Avoir le sens de l'observation est important, ainsi que le goût de la recherche ;
- Disposer de capacités de prise de décision, d'organisation et d'autonomie ;
- Des compétences en matière d'expressions écrite et orale pour communiquer et argumenter ;
- Aimer travailler en équipe sur des projets pluritechniques.